

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 1<sup>er</sup> octobre à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 25 septembre 2020.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>Présente</b>	JULIEN Monique	<b>Présente</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>Présent</b>
BAZINET Bernard	<b>Présent</b>	MATHIS Franck	<b>Présent</b>	PIALHOUX Laurent	<b>Présent</b>
DAGNAS Delphine	<b>Présente</b>	MARENDA Vincent	<b>Présent</b>	ROUMAT Gérard	<b>Présent</b>
GRASSET Cécile	<b>Présente</b>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	<b>Présent</b>
GENDRE Valérie	<u>Absente</u>	METIFEU Francis	<b>Présent</b>	VIGNERON Sébastien	<b>Présent</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Yoann MARENDA, Valérie GENDRE

**ABSENTS**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ROUMAT

**ORDRE DU JOUR****2020-45 Sollicitation d'une subvention Contrat de Projet Communaux pour les travaux de réhabilitation de l'église.**

Considérant :

- l'annulation de la délibération n°2018-56 par délibération n° 2020-44 et par là même l'abandon de la subvention obtenue du Contrat de Projet Communaux d'un montant de 21 130 € sur une estimation hors taxe de 105 650 €
- le retard pris sur le planning prévisionnel pour débiter les travaux en raison de la crise sanitaire, et
- le nouveau montant des travaux évalués à 166 500 euros

il est nécessaire, pour pouvoir engager les travaux et afin de tenir compte de l'évolution du coût des travaux, de solliciter une autre subvention au titre des *Contrats de Projets Communaux* auprès du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 25 % du nouveau montant total HT des travaux soit la somme de 41 625 euros.

Le Conseil municipal, avoir en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention de *Contrats de Projets Communaux* auprès du Conseil Départemental de la Dordogne d'un montant de 41 625 euros représentant 25% du montant hors taxe des travaux de réhabilitation de l'église.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 07 octobre 2020  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 07/10/ 2020  
Page 1 sur 1



024-212400162-20201001-2020\_45-DE  
Regu le 08/10/2020